

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 540 (Rect)

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 22

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« 10° La sécurité de manifestations sportives et culturelles demandant une sécurité renforcée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise la possibilité ouverte aux policiers municipaux de pouvoir sécuriser les cas spécifique des grands évènements sportifs et culturels, sans menace grave, pour éviter des troubles graves à l'ordre public. En ce sens, le souvenir de l'Euro 2016 comme les enjeux de la future coupe du monde de rugby en 2023 ou des jeux olympiques de 2024 de Paris sont autant de défis que nous avons et que nous devons accompagner par une meilleure implication de nos policiers municipaux.